



www.sage-authion.fr

RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

Séance plénière du Mardi 09 novembre 2021
Salle Jacky Beillard, Le Pont Ruau, Bauné
49140 Loire-Authion

COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

Contacts :

Jeannick CANTIN, Président de la CLE du SAGE Authion

Emma COZLER-KETOR, chargée de mission communication/SIG

Florence FOUSSARD, animatrice du SAGE Authion

Auriane LEYMARIE, chargée de mission reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau – animatrice du SAGE Authion à partir du 10 novembre 2021

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

1 Boulevard du Rempart

49 250 Beaufort-en-Anjou

Tél : 02.41.79.73.81

Adresse électronique : contact@sage-authion.fr

◆ ◆ ◆

LE SAGE SUR INTERNET

Les documents relatifs à la CLE du 9 novembre 2021 sont disponibles sur le site internet du SAGE, dans l'espace documentation via le lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/documentation/>

Les documents disponibles sont :

- Le présent compte-rendu de CLE
- Le diaporama présenté en séance

PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE LA CLE

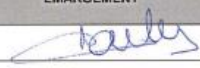
Séance plénière de la CLE :

Mardi 8 mars 2022 à 14h30



20 membres, tous collèges confondus, étaient présents à la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 9 novembre 2021. Tandis que 3 pouvoirs ont été donnés.

Liste d'émargement pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (11 membres présents et 2 pouvoirs) :

1er collège 29 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Conseil Départemental Indre et Loire	CARLES Jean-Marie		
Conseil Départemental Maine-et-Loire	BERTIN Guy		
Conseil Régional du Centre Val de Loire	ROIIRON Pierre-Alain	Excusé	
Conseil Régional des Pays de la Loire	TOURON Eric	Excusé	Donne pouvoir à CANTIN Jeannick
Syndicat Mixte pour le Développement Agricole de la Vallée	<i>En attente de désignation</i>		
Etablissement Public Loire	POIDEVINEAU Jean-Luc		
PNR Loire Anjou Touraine	PASSET Jackie		
SMBAA (Président)	PEGE Patrice		
SMBAA (VP Authion)	PRONO Jean-Charles		
SMBAA (VP Touraine)	BARANGER Benoit		
SMBAA (VP Lathan)	RUALT Christian	Excusé	Donne pouvoir à DUPONT Xavier
SMBAA (VP Couasnon)	FALLOURD Jean-Jacques		
Angers Loire Métropole	PAVILLON Jean-Paul		
Angers Loire Métropole	BOUSSION Sébastien	Excusé	
Angers Loire Métropole	HEULIN Paul		
Angers Loire Métropole	MEIGNAN Pierre-Noël		
Saumur Val de Loire	DEMION Pierre-Yves	Excusé	
Saumur Val de Loire	<i>En attente de désignation</i>		
Saumur Val de Loire	HARRAULT Jérôme		
Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick		A le pouvoir de TOURON Eric
CC Baugeois Vallée	RABOUAN Franck		
CC Baugeois Vallée	LEBRETON Michel		
CC Baugeois Vallée	CHAMPION Francis		
CC Baugeois Vallée	CHAUSSEPIED Jean-Claude	Excusé	
CC Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier		A le pouvoir de RUALT Christian
CC Touraine Ouest Val de Loire	MELO Isabelle		
CC Touraine Ouest Val de Loire	GHANAY Hedis		
CC Anjou Loire Sarthe	BEAUDOIN Jean-Pierre		
CC Chinon Vienne Loire	DAVID Pierre	Excusé	

Liste d'émargement pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (7 membres présents et 1 suppléant, 0 pouvoir) :

2ème collège 14 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Asso. ARCA	BRESSON Dominique		
CPIE Touraine <i>Canal Soudre</i>	BOUCHAUD-VOLLEAU Valérie		
Synd. Prop. Pr. 49	de CHAULIAC Guy		
CCI Maine-et-Loire	FLAMAND Hubert		
Féd. Pêche I&L	GLATIGNY Benjamin (Daniel MARQUET)		
CCI Touraine	GUILLIEN Thierry		
Syndicat forestier de l'Anjou	DU BOULLAY Nicolas		
Chamb. Ag. PdL	LAIZE Denis		
CRDABaugeois	LAMBERT Jean-Denis		
Asso. Sauvegarde Anjou	LEMOINE MAULNY Estelle <i>45- La DDT 49</i>		
Asso. Irrigants BVA	BLOURDIER Antony		
Chamb. Ag. I&L	ROBIN JC		
Féd. Pêche M&L	MERLIN Bernard		
Ligue Pr. Oiseaux	MORON Jean-Pierre		

*Monsieur DU BOULLAY Nicolas étant excusé, c'est monsieur D'OYSONVILLE qui représentait le Syndicat forestier de l'Anjou à la CLE suppléé par Monsieur LACARELLE

Liste d'émargement pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics (2 membres présents et 1 pouvoir) :

3ème collège 9 membres			
Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne DREAL Centre	Représenté par M. Nicolas MEYER		
Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire	Monsieur Pierre Ory Représenté par Mme Valérie GRENON		
Madame la Préfète d'Indre-et-Loire	Madame Marie LAJUS Représenté par M. Thierry JACQUIER (eau)		
Monsieur le Directeur Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	Monsieur le Directeur général ou son représentant Représenté par M. Pascal BONIOU	Excusé	
Monsieur le Directeur de la DREAL PAYS DE LA LOIRE	Représenté par M. François-Jacques CHENAIS		
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire Service départemental de la police de l'eau	A l'attention de M. Marc ANDRE A l'attention de M. Johan DUPRET A l'attention de M. Julien DUGUE		A le pouvoir de Monsieur PIQUEMAL
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire	Représenté par M. PIQUEMAL & M. BLANCHARD	Excusé	Donne pouvoir au représentant de la DDT 49
Madame la Directrice Régionale Pays de la Loire OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE	Représenté par Madame Nathalie FRANQUET et son adjoint Aurélien VIAU Représenté par M.CHANTELOUP	Excusé	
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Représenté par M. BEZET	Excusé	

Étaient aussi présents, lors de la Commission Locale de l'Eau, la cellule d'animation du :

- Emma COZLER-KETOR (SAGE Authion)
- Florence FOUSSARD (SAGE Authion)
- Christian GRIMAUULT (SMBAA)
- Auriane LEYMARIE (SAGE Authion)





L'ordre du jour de la séance plénière était le suivant :

1. Validation du Compte rendu de la dernière CLE
2. Point d'information / introduction :
 - a. Départ de Florence FOUSSARD / remplacement par Auriane LEYMARIE
 - b. Départ d'Arnaud DECAS/ recrutement en cours
 - c. Renouvellement des élus suite aux élections territoriales et annulation de Gennes-Val-de-Loire
3. AVIS : PAIC Gestion des infrastructures de protection contre les inondations
4. Présentation du tableau de bord du SAGE
5. Demande de suivi au regard des contrôles de certaines exploitations irrégulières de l'UG3
6. Point d'avancement des actions :
 - a. Étude HMUC
 - b. Convention BRGM
 - c. Actions Agricoles
 - d. Communication
7. Divers

La présentation est consultable sur le site internet du SAGE à partir du lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/download/4900/>



Préambule

Jeannick CANTIN introduit la séance et remercie la commune de Bauné, Loire-Authion pour la mise à disposition de la salle. Il accueille les participants et présente les pouvoirs qui ont été donnés pour la séance. Il s'excuse pour le report de la CLE et décline ensuite l'ordre du jour.

Jeannick CANTIN accueille Monsieur Jean-Marie CARLES, conseiller départemental d'Indre et Loire du canton de Langeais, qui remplace Madame Martine CHAIGNEAU pour représenter le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire à la CLE du SAGE Authion. Il propose ensuite de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

1 Validation du compte-rendu de la dernière CLE

Jeannick CANTIN demande si les membres de la CLE ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu de la CLE.

Aucune remarque n'est faite.

Après délibération, le compte-rendu de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 09 juin 2021 est validé à l'unanimité, avec 23 votes pour dont 3 pouvoirs.

2 Point d'information / introduction

Jeannick CANTIN informe l'assemblée des mouvements de personnel au sein de la cellule du SAGE Authion.

2.1 Départ de Florence FOUSSARD / remplacement par Auriane LEYMARIE

Jeannick CANTIN annonce le départ de Florence FOUSSARD, animatrice du SAGE Authion, ce mardi 9 novembre 2021 après la CLE et informe les membres de la CLE qu'Auriane LEYMARIE, jusqu'à présent chargée de mission « reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau » prendra le poste d'animatrice du SAGE Authion à partir du 10 novembre 2021.

Jeannick CANTIN précise que le recrutement pour le remplacement d'Auriane LEYMARIE au poste de chargée de mission « reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau » est en cours jusqu'au 30 novembre 2021.

2.2 Départ d'Arnaud DECAS/ recrutement en cours

Jeannick CANTIN rappelle qu'Arnaud DECAS, anciennement chargé de mission actions transversales/modélisations hydrauliques, a quitté ses fonctions au 1^{er} octobre 2021. Il annonce ensuite qu'une candidate ayant un profil intéressant et adapté a été reçue en entretien le 8 novembre 2021. Le recrutement est en cours.

2.3 Renouveau des élus suite aux élections territoriales et annulation de Gennes-Val-de-Loire

Jeannick CANTIN présente les instances qui ont vu leur représentant changer à la suite des élections territoriales. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Christian GRIMAULT apporte une précision sur le représentant du SYDEVA. En effet, Monsieur Grégory BLANC a été désigné pour représenter le SYDEVA à la CLE du SAGE Authion le 8 novembre 2021.

3 AVIS : PAIC Gestion des infrastructures de protection contre les inondations

Jeannick CANTIN donne la parole à Xavier DUPONT pour présenter succinctement le PAIC.

Xavier DUPONT présente le PAIC et son principal objectif : le maintien du niveau de sécurité actuel des digues du bassin Loire avec un budget estimé à près de 350 millions d'euros sur 20 ans à partir de 2024. Il présente ensuite la répartition des financements en fonction du statut des digues :

- Digues domaniales : 80% de financement (fonds Barnier)
- Digues non domaniales : 40% de financement (fonds Barnier)

Xavier DUPONT souligne que le PAIC va permettre de mutualiser les investissements.

Florence FOUSSARD prend le relais pour présenter l'avis de la cellule technique du SAGE sur le PAIC. Elle précise qu'il nous est demandé un avis de principe (pas de conformité avec le SAGE). Cependant, à travers le PAIC, les EPCI vont disposer d'un outil stratégique qui permet de répondre à l'enjeu 4 relatif à la prévention du risque d'inondation, au moyen prioritaire 11.A (Développement de la culture et de la connaissance du risque) et en particulier aux dispositions suivantes :

- Faciliter les modalités de communication entre les opérateurs du bassin (Disposition 11.A.1)
- Sectoriser et hiérarchiser les programmes de diagnostics (Disposition 11.A.2)

A ce titre, le PAIC pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations porté par l'EPL est en parfaite compatibilité avec les enjeux identifiés dans le SAGE Authion.

De ce fait, la cellule technique du SAGE (Florence FOUSSARD et Christian GRIMAULT), qui ont pris attache avec les services technique d'Angers Loire Métropole sur ce sujet, propose à la CLE de rendre un avis favorable assorti d'un certain nombre de points de vigilance afin d'assurer la sûreté et la cohérence du système d'endiguement sur le long terme, sans compromettre les équilibres budgétaires des EPCI :

- Une intégration dans la gestion globale de l'ensemble des ouvrages de protection contre les inondations, notamment les remblais de voie ferrée pour ce qui concerne le Val d'Authion
- Un système de compensation des charges transférées sur le budget des EPCI dans la perspective de la délégation vers l'EPL et la mise en application du PAIC

- Une équité des leviers financiers sur les digues non domaniales, comme pour les digues domaniales, afin que celles-ci ne deviennent pas les maillons faibles du système d'endiguement

Florence FOUSSARD insiste sur le fait que la CLE du SAGE Authion se montrera vigilante sur le maintien des moyens nécessaires et suffisants à l'exercice de la compétence GEMA afin de répondre aux enjeux identifiés dans le SAGE, et notamment la gestion quantitative, la protection et la restauration des milieux aquatiques, ainsi que la gestion qualitative de la ressource en eau.

Jeannick CANTIN remercie Xavier DUPONT et Florence FOUSSARD pour leur présentation et laisse la parole aux membres de la CLE pour un temps d'échange.

Benoît BARANGER indique qu'il est en désaccord avec le financement à hauteur de 80% de la part de l'état. Les budgets sont colossaux pour les EPCI. Si l'état transfère une compétence, il doit la transférer dans sa totalité, avec les financements qui vont avec.

Yves LEPAGE indique qu'à sa connaissance, les deux digues concernées par une potentielle défaillance sont en dehors du périmètre du SAGE mais qu'il est important de s'en préoccuper. Il souligne aussi le manque de personnel de terrain au sein de l'EPL et des EPCI pour la gestion de crise. Il souhaite alors savoir dans quelle mesure le SAGE sera associé dans la gestion des digues après 2024 ?

Xavier DUPONT lui indique que la gestion de crise reste une compétence de l'Etat, tandis que la gestion du quotidien (entretien des digues) sera organisée au sein de chaque plateforme de proximité mise en place par l'EPL (mise à disposition de matériel par les EPCI ou de personnel par l'EPL). Il présente ensuite le souhait que l'AELEB a émit lors de la présentation du PAIC au comité de bassin : effectuer des points d'avancement réguliers de la mise en oeuvre du PAIC.

Xavier DUPONT précise aussi que les ZEC sont inscrites dans le PAIC en tant que dispositif de défense contre les inondations.

Henry D'OYSONVILLE s'interroge sur le sens de la dernière phrase « *la CLE du SAGE Authion se montrera vigilante sur le maintien des moyens nécessaires et suffisants à l'exercice de la compétence GEMA* »

Florence FOUSSARD précise que cette phrase permet d'informer les EPCI que le SMBAA assurera toujours la partie GEMA de la compétence GEMAPI.

Jean-Jacques FALLOURD ajoute que les budgets GEMA et PI sont bien distinct dans les budgets des collectivités.

Xavier DUPONT souligne que ce n'est pas à la taxe GEMAPI de financer les digues de la Loire, un éclaircissement est à faire entre le petit « pi » et le grand « PI » dont les impacts n'agissent pas à la même échelle. Il émet donc un point de vigilance sur les financements de cette nouvelle compétence.

Denis LAIZE souhaite avoir des précisions sur la digue de la SNCF citée dans le premier point de vigilance.

Florence FOUSSARD lui indique que la digue se situe de Saint-Martin-de-la-Place à St Lambert des levées, sur un linéaire de 4,5 km et explique que le souci de la SNCF est d'assurer l'entretien de cet ouvrage pour le passage des train, l'enjeu des inondations n'est pas pris en compte dans leur gestion.

Christian GRIMAUULT donne, à titre indicatif, des notions de coûts pour les travaux sur les voies ferrées : 5 à 10 millions d'euros au kilomètre sur 5 ans.

Jean-Jacques FALLOURD souhaite reformuler les « points de vigilance » en « vœux » ou en « demande » car ils sont partagés par les EPCI, à destination de l'état.

Jeannick CANTIN demande si l'assemblée est d'accord pour modifier en ce sens l'avis de la CLE tel qu'il est rédigé.

Christian GRIMAUULT propose d'ajouter la mention « en relais des EPCI »

Après délibération, sous réserve d'intégrer les modifications visées ci-avant, un avis favorable au Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations porté par l'EPL est voté à l'unanimité, soit 23 votes dont 3 pouvoirs. L'avis est assorti d'un certain nombre de demandes afin d'assurer la sûreté et la cohérence du système d'endiguement sur le long terme, sans compromettre les équilibres budgétaires des EPCI.

4 Présentation du tableau de bord du SAGE

Jeannick CANTIN donne la parole à Florence FOUSSARD qui introduit le tableau de bord du SAGE.

Florence FOUSSARD présente les objectifs du tableau de bord et les problématiques rencontrées avec la version précédente validée en 2017. Notamment l'intérêt de sa refonte pour le mettre en cohérence avec le PAGD et ses dispositions ainsi qu'avec le CTEau et ses indicateurs.

Florence FOUSSARD précise que ce document sera transmis aux membres de la CLE afin qu'ils en prennent connaissance et fassent leurs retours avant la prochaine CLE.

Emma COZLER-KETOR présente le travail effectué, la méthodologie employée et la chronologie de ce travail qui a débuté en août 2020.

Jeannick CANTIN se félicite de l'état d'avancement présenté pour l'enjeu I, et félicite Emma COZLER-KETOR pour le travail qui a été fait sur la refonte de ce document. Ce document va vraiment permettre d'attester de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAGD et du CT Eau.

Emma COZLER-KETOR présente les problématiques rencontrées lors de l'acquisition des données, qui sont parfois anciennes et lacunaires. Florence FOUSSARD complète avec la difficulté rencontrée d'identification des producteurs de données.

Echange sur l'exemple de la difficulté d'accès aux données des surfaces drainées dont tous les projets en deçà de 20 ha passent inaperçus. Cependant, ni les services de l'Etat ni le SAGE ne disposent de moyens pour pallier ce manque.

Emma COZLER-KETOR finalisera le document et l'enverra aux membres de la CLE avant la fin du mois de novembre, pour une réponse souhaitée avant le 15 janvier 2022.

Jeannick CANTIN propose aux membres de ne pas forcément lire l'intégralité du document qui fait 80 pages mais de renvoyer leurs remarques sur des parties choisies du tableau de bord.

5 Demande de suivi au regard des contrôles de certaines exploitations irrégulières de l'UG3

Jeannick CANTIN donne la parole à Christian GRIMAULT pour présenter l'historique.

Christian GRIMAULT présente la note fournie ce jour aux membres de la CLE.

Aujourd'hui la CLE propose de rappeler aux services de l'état leur engagement.

Johan DUPRET demande que la motion soit élargie au département du Maine-et-Loire afin de ne pas focaliser la problématique sur l'Indre-et-Loire car les enjeux sont les mêmes. Il précise qu'actuellement, la police de l'eau travaille sur la régularisation de 250 forages connus par l'OUGC sur le territoire du Maine-et-Loire.

Xavier DUPONT abonde dans ce sens mais il veut rappeler que les enjeux sur l'irrigation ne sont pas les mêmes en termes de poids économique sur l'Indre-et-Loire et le Maine-et-Loire. Ce qui peut expliquer que les DDT ne s'impliquent pas à la même hauteur. De ce fait, ce n'est pas simple de mettre en cohérence les deux départements.

Christian GRIMAULT souligne que c'est bien l'ensemble du bassin qui est ciblé dans le courrier.

Jeannick CANTIN propose d'élargir un peu plus en conclusion et de rajouter « et au-delà à l'ensemble du bassin ».

Un accord global est pris pour garder la rédaction du courrier telle qu'elle a été présentée et ajouter « et au-delà à l'ensemble du bassin versant » à la fin du dernier paragraphe.

Les représentants de la DREAL et de la DDT 49 ne prennent pas part au vote.

Après délibération, sous réserve d'intégrer la modification visée ci-avant, un avis favorable à la relance de la motion transmises aux Préfets pour le contrôle des prélèvements sur l'ensemble du territoire est voté à l'unanimité, soit 20 votes dont 2 pouvoirs.

6 Point d'avancement des actions :

Jeannick CANTIN donne la parole à Auriane LEYMARIE pour présenter l'état d'avancement des études sur la gestion quantitative ainsi que sur les actions agricoles.

6.1 Étude HMUC

Auriane LEYMARIE présente le phasage de l'étude HMUC ainsi que la décision du bureau du SMBAA qui a retenu le bureau d'études SETEC HYDRATEC pour un montant total de l'étude de 260 296,19 €

TTC. Elle explique, qu'au vu des montants, nous entrons dans le cadre d'une procédure formalisée qui impose une présentation au contrôle de légalité qui rendra son avis sous 2 mois ce qui pousse le lancement de l'étude à la fin du mois de janvier 2022.

Denis LAIZE espère que les connaissances, aujourd'hui plus solides, permettront de corriger les déficits aujourd'hui problématiques pour l'accès aux volumes dans certaines UG déficitaires.

Christian GRIMAULT confirme que l'on n'aura pas de difficulté sur les données d'entrée agricoles. Il souligne aussi que l'amélioration est attendue sur les données industrielles et qu'un travail est engagé avec le BRGM pour redéfinir des seuils piézométriques de gestion.

Jean-Marc LACARELLE souhaite savoir si une nouvelle modélisation va être réalisée, sachant qu'un modèle complet du bassin versant avait été réalisé par le bureau d'études Antea qui avait réalisé la précédente étude des volumes prélevables.

Christian GRIMAULT rappelle que le SYDEVA avait fait auditer le modèle auprès du BRGM qui avait mis en évidence des failles. En effet, le modèle d'ANTEA fonctionnait bien à l'échelle du bassin versant mais pas à l'échelle des unités de gestion. Un nouveau modèle, simplifié et avec des données d'entrées plus solides, sera donc proposé.

Auriane LEYMARIE rajoute que le nouveau modèle sera construit comme un outil de gestion et d'aide à la décision pour la cellule d'animation du SAGE, qui pourra ensuite le faire tourner avec des données d'entrées évolutives (précipitations, prélèvements, etc.).

Jeannick CANTIN souligne que cette étude nous permettra d'avoir une meilleure connaissance de tout ce que l'on a fait depuis plus de 10 ans. Cependant, il rajoute que ce n'est pas parce que les prélèvements seront mieux connus que les volumes prélevables vont augmenter.

Yves LEPAGE s'interroge sur la prise en compte du changement climatique dans cette nouvelle étude.

Auriane LEYMARIE confirme l'intégration du Changement Climatique avec la prise en compte de toutes les modélisations (dont le projet explore de Météo France avec les projections 30 et 50 ans).

6.2 Convention BRGM

Auriane LEYMARIE présente la convention de coopération public-public signée entre le SMBAA et le BRGM et les trois études inscrites :

- Définition d'un réseau piézométrique de référence et contribution à la mise en place de seuils de gestion dans le bassin versant de l'Authion (démarrée)
- Identification et cartographie des zones propices aux échanges nappe rivière et qualification de leurs fonctionnalités
- Évaluation de la drainance entre aquifères dans le secteur du bassin des Trois Rus

Laurent BOUCHET souhaite savoir si la première étude est tranche ferme.

Christian GRIMAULT précise qu'au total on est à 290 000 euros d'études inscrites dans le cadre du CT Eau 2020-2022. La seconde étude (tranche optionnelle) démarrera vraisemblablement courant 2022.

6.3 Actions Agricoles

Auriane LEYMARIE présente rapidement un point d'avancement sur les actions agricoles.

Aucune remarque n'est formulée.

6.4 Communication

Emma COZLER présente rapidement l'état d'avancement des actions de communication.

Aucune remarque n'est formulée.

Jeannick CANTIN souhaite fixer dès à présent la date de la prochaine CLE. Après un tour d'horizon avec les volontés et disponibilités de chacun, la prochaine CLE se tiendra le mardi 8 mars 2022 à 14h30 à La Lande-Chasles.

Jeannick CANTIN remercie les membres de leur présence et de leur implication et lève la séance.

Le Président de la CLE du SAGE Authion,



Jeannick CANTIN.